

des oranges qui nous ont coûté plus cher et que nous avons vendues à plus bas prix, mais pour ce qui regarde les oranges de grosseur 288 en particulier nous les avons achetées à meilleur marché et les avons vendues à un prix plus élevé.

D. Très bien, diriez-vous maintenant que ce prix accru des oranges n'était pas imputable à l'imposition de l'embargo ?—R. Oui, et je voudrais, messieurs, limiter mon témoignage à mes propres opérations commerciales. Je ne suis pas particulièrement intéressé à tirer des marrons du feu parce que j'en ai trop à tirer pour mon propre compte.

D. C'est parfait, mais tirons cette question au net. D'autres firmes dont les représentants ont comparu ici ont dit qu'ils avaient touché des prix plus élevés parce que la denrée en question était plus rare sur le marché. Est-ce vrai ?—R. Je l'ignore ; il en était peut-être ainsi dans d'autres marchés.

D. Alors, pourquoi avez-vous touché un prix plus élevé pour vos oranges après le 20 novembre ? Pourquoi vous ont-elles rapporté davantage ?—R. Parce qu'il y avait des oranges de grosseur 288 d'offertes dans le marché de Los Angeles dans le temps à un certain chiffre et nous avons versé le prix demandé.

D. Il y avait moins d'oranges dans le marché ?—R. À quelle date ? À une date spécifique ?

D. Après le 17 novembre ?—R. Cela a constitué une période passablement longue.

D. Parlons de la période qui a suivi immédiatement le 20 novembre jusqu'en décembre.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT : Je crois que vous mettez un peu de confusion dans la situation. L'approvisionnement d'oranges était plus considérable, — c'est-à-dire dans la localité où les oranges sont produites, mais notre approvisionnement au pays était moindre parce que nous étions soumis au contingentement.

M. MCGREGOR : C'est le point que j'essaie de faire ressortir. Quand vous avez été assujetti au contingentement vous avez acheté des oranges à meilleur compte et vous les avez vendues à un prix plus élevé.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT : Dans le cas d'oranges d'une certaine grosseur.

M. McGregor :

D. Vous avez touché un prix plus élevé pour les oranges en raison du fait qu'il n'y en avait pas dans le marché ?—R. À quelle date ?

D. Disons le 27 novembre ?—R. Le 27 novembre il y avait probablement moins d'oranges dans le marché parce qu'après le 17 novembre nous étions soumis au régime du contingentement et nous ne pouvions les acheter que sous ce régime. Étant donné que, venu le 27 novembre, dix jours s'étaient écoulés, on se ressentirait alors de la répercussion dans le marché. Si vous voulez connaître mon opinion, je crois qu'il y avait probablement moins d'oranges sur le marché le 27 novembre.

M. IRVINE : Voilà l'histoire.

M. MCGREGOR : Vous avez fait des bénéfices de \$2.60 par caisse sur les oranges le 27 novembre parce que l'embargo avait été imposé ?

Le TÉMOIN : Non, pas du tout. C'était à cause du prix courant pour cette grosseur d'oranges. Ce prix aurait pu dépendre de la température, ou d'autres choses.

M. IRVINE : Oui, mais quelles étaient-elles ? Elles auraient pu être très nombreuses ?